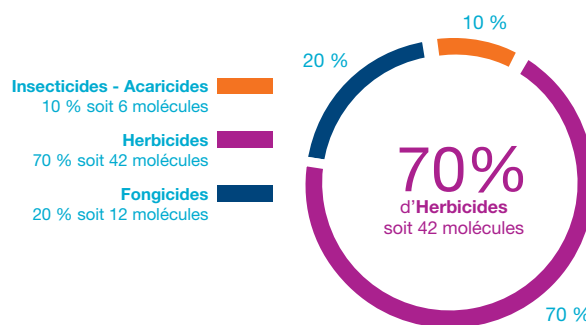
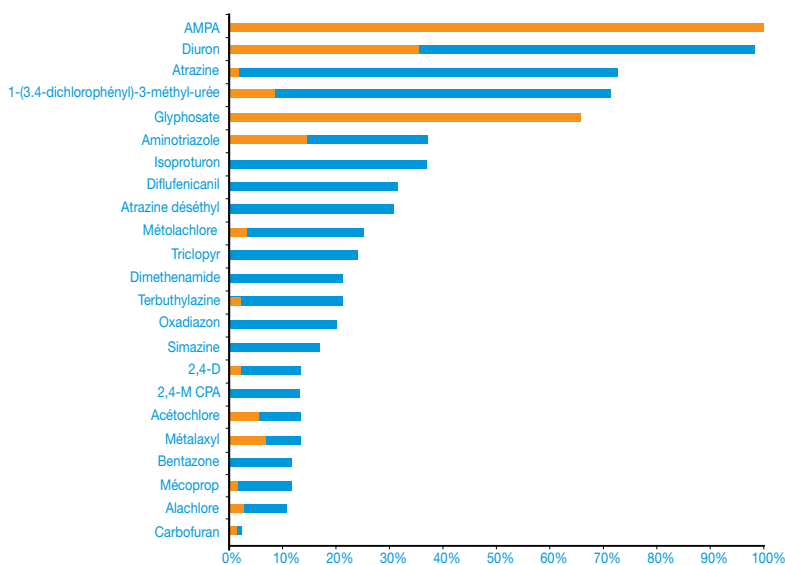


LES MOLÉCULES DÉTECTÉES EN 2005

Sur les 296 molécules recherchées, 60 molécules différentes ont été détectées en 2005 appartenant pour l'essentiel à la catégorie des herbicides et métabolites d'herbicides (70 %), les fongicides et insecticides étant toujours moins représentés (respectivement 20 et 10 %).



MOLÉCULES LES PLUS FRÉQUEMMENT QUANTIFIÉES EN 2005



■ **Taux de quantification** (nombre de fois où la molécule a été détectée par rapport au nombre de fois où elle a été recherchée).

■ **Taux de dépassement de 0,1 µg/l** (exigence de qualité pour l'eau distribuée).

Les substances retrouvées en 2005 sont **essentiellement des herbicides ou des métabolites d'herbicides**. Seuls un insecticide, le carbofuran utilisé en traitement de sol en grandes cultures, maraîchage ou ornement, et un fongicide, le métalaxyl utilisé en viticulture et maraîchage, ont été détectés.

La plupart des molécules sont à usage typiquement agricole : l'alachlore, l'atrazine, la bentazone, l'isoproturon, le métolachlore, l'acétochlore, et le mécoprop sont à associer à des usages grandes cultures (céréales, maïs).

Le diuron, le diflufenicanil, le glyphosate, l'aminotriazole et l'oxadiazon font l'objet d'utilisations mixtes (agricole et non agricole).

Notons que **l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate, présente systématiquement des concentrations supérieures à 0,1 µg/l, tout comme le glyphosate**.

On notera également que certaines molécules telles que la terbutylazine, l'atrazine, la simazine et le métalaxyl étaient déjà retirées du marché fin 2004.

Par ailleurs, l'isoproturon, le diuron et l'alachlore figurent parmi les molécules prioritaires au niveau européen concernées par un objectif de suppression des rejets d'ici 20 ans, soit d'ici 2020.

CONCENTRATIONS DES MOLÉCULES LES PLUS QUANTIFIÉES EN 2005

L'AMPA, le glyphosate, le diuron et l'aminotriazole, molécules par ailleurs **fréquemment détectées**, se caractérisent par des **concentrations moyennes élevées, supérieures à 0,1 µg/l**.

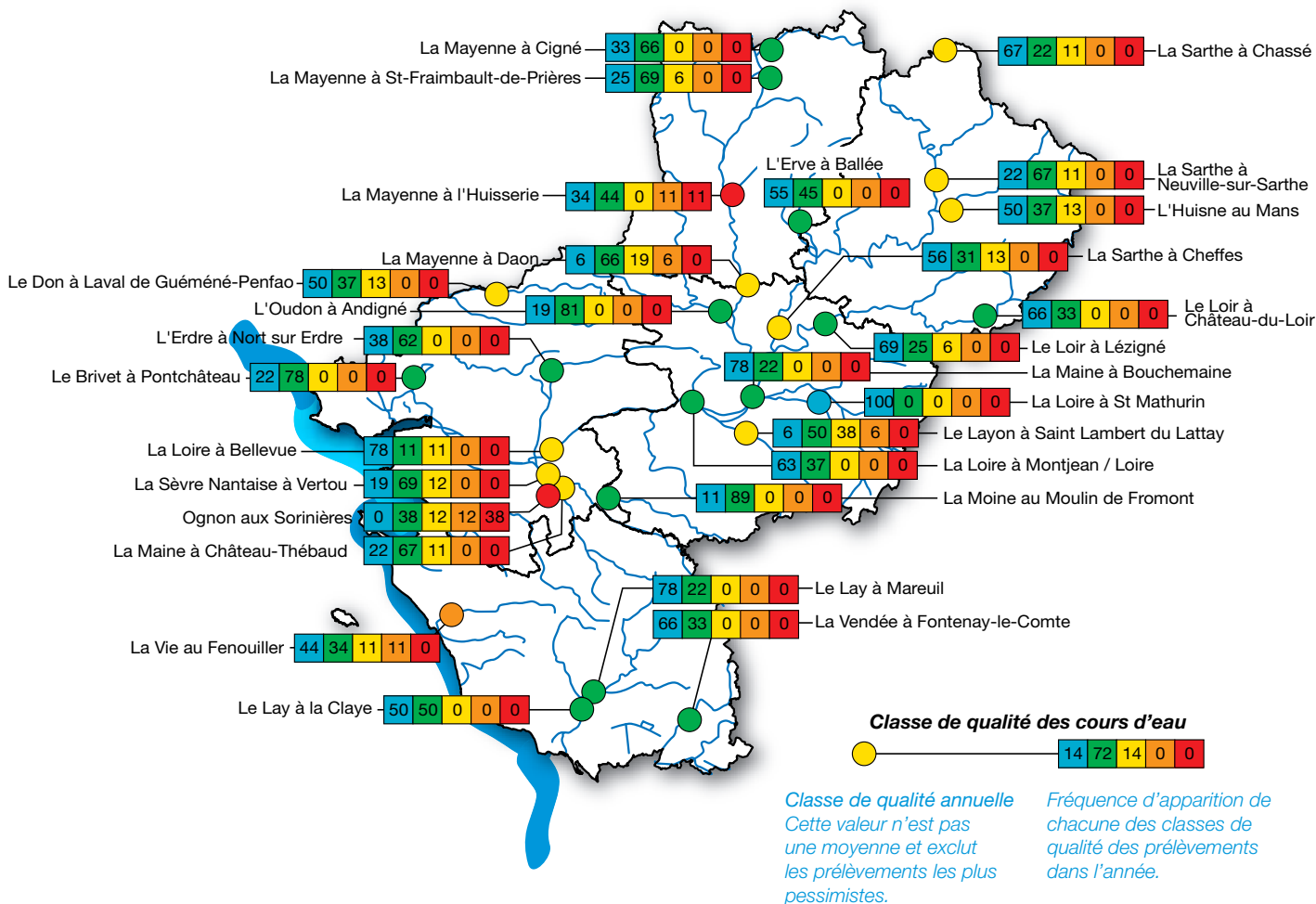
Rappelons qu'à partir de 0,1 µg/l pour chaque pesticide et 0,5 µg/l pour le total des pesticides, les eaux brutes nécessitent un traitement coûteux pour leur potabilisation. D'autre part, la Directive Cadre sur l'Eau ayant fixé comme objectif la réduction des traitements des eaux brutes, il faut donc prévenir la pollution des eaux pour que celles-ci soient potables sans traitement spécifique pour les pesticides.

A l'inverse, **l'atrazine**, également détecté dans la plupart des prélèvements, **reste à des niveaux de concentrations bien moindres** (inférieurs à 0,1 µg/l).

Substances active	Concentrations (µg/l)		
	Mini	Maxi	Moy.
AMPA	0,14	1,80	0,82
glyphosate	0,10	0,49	0,22
aminotriazole	0,05	0,43	0,11
diuron	0,02	0,77	0,14
atrazine	0,02	0,10	0,04
isoproturon	0,04	0,04	0,04
métolachlore	0,02	0,53	0,07
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthyl-urée	0,02	0,16	0,05
dimethenamide	0,04	0,05	0,04
diflufenicanil	0,02	0,06	0,03
atrazine déséthyl	0,02	0,06	0,03
triclopyr	0,02	0,03	0,02

Remarque : les minima correspondent ici aux valeurs des concentrations minimales que le laboratoire est capable de quantifier dites limites de quantification

IMPACT DES PESTICIDES SUR LA QUALITÉ DES COURS D'EAU EN 2005



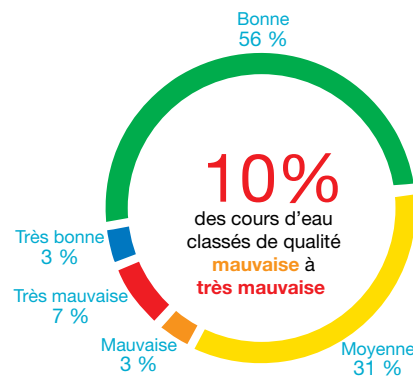
La qualité du cours d'eau est caractérisée par le Système d'évaluation de la Qualité des Eaux (SEQeau) en analysant simultanément l'aptitude de l'eau à la biologie et les usages « eau potable » et « loisirs et sports aquatiques ». Le classement va de la couleur bleu qui signifie que l'eau est apte à satisfaire la biologie et les usages, à la couleur rouge qui signifie qu'au moins une fonction ou un usage est totalement impossible. Les classes vert, jaune et orange expriment des situations intermédiaires plus ou moins dégradées.

Pour plus d'informations sur le SEQ-Eau, se reporter au document « Système d'évaluation de la qualité de l'eau - Rapport de présentation Seq-Eau (version 1). Les études de l'Agence de l'Eau, n°64, 1999 ».

Des pesticides sont toujours détectés dans l'ensemble des cours d'eau de la région.

10% seulement des points suivis sont classés de qualité mauvaise à très mauvaise contre 42 % les 2 années précédentes. Ces résultats peuvent s'expliquer par une moindre pluviosité de l'année, cette tendance devra être confirmée au cours des années à venir.

18 des 30 points suivis voient leur qualité s'améliorer entre 2004 et 2005. Deux points, la Sarthe à Chassé et le Mayenne à l'Huisserie voient leur situation se dégrader sur cette même période.



Répartition des classes de qualité annuelles

MISE EN PERSPECTIVE/OBJECTIF DU SDAGE

Le cumul de tous les pesticides a été systématiquement supérieur à 1 µg/l (objectif de qualité du SDAGE Loire-Bretagne) pour chaque prélèvement pour quatre stations :

- l'Ognon aux Sorinières à dominante maraîchère,
- la Sèvre Nantaise à Vertou, la Maine à Chateauthébaud et le Layon à St Lambert du Lattay à dominante viticole.

Pour l'Ognon (Sorinières), les cumuls ont même été, pour plus d'un tiers des prélèvements, supérieurs à 5 µg/l (exigence de qualité pour les eaux brutes destinées à la production d'eau potable).